Convention Simplifiée de Formation N° 65965

Entre les soussignés :

- **HP Formation**
 EUROPE PARC - Z.A. Les 2B - 380 Chemin du Derontet
 01 360 BELIGNEUX
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
 82010117601 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

- **LIP ITN NUCLEAIRE**
 1er étage PORTE C
 69 Rue Jean Zay
 69800 SAINT PRIEST
 Représenté par : Mme PLACIDO Justine

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

HP Formation organise l'action de formation suivante : N° session : 261322A

Intitulé	**:**	**Prévention incendie, manipulation des extincteurs et évacuation**
Objectifs	**:**	A l'issu de la formation, les stagiaires seront capables de : -Citer les différentes origines de départ de feu et associer les règles de prévention, -Maitriser un départ de feu et utiliser de manière correcte l'extincteur approprié, -Donner l'alerte efficacement et participer efficacement (en fonction de vos rôles) à une évacuation.
Prérequis	**:**	La signature de la présente convention vaut attestation, par l'entreprise signataire, que chacun des stagiaires inscrits satisfait aux prérequis listés ci-après. (fournir documents le cas échéant) ☐ Maîtriser la langue française. EPI : • Chaussure de sécurité • Tenue adaptée (extérieur) • Paire de gants (facultatif)
Durée - Dates	**:**	4 heures réparties sur 1 journée: 06/11/2026 (08:00-12:00)
Lieu	**:**	HP Formation Pierrelatte - 330 rue Hilaire - 26700 PIERRELATTE - Tél : 04.75.91.70.56
Participant(s)	**:**	*SCHULTZ Gaël*

Formation

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devrons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. **>> Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP ITN NUCLEAIRE	1	110.50 €	22.10 €	110.50 €
				Total HT :	**110.50 €**
		TVA :	**22.10 €**	**TOTAL TTC :**	**132.60 €**

Conditions de Paiement **:** LIP ITN NUCLEAIRE - SAINT PRIEST : Règlement à 30 jours fin de mois

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)

☐ ***ENTREPRISE*** *LIP ITN NUCLEAIRE 1er étage PORTE C 69 Rue Jean Zay - 69 800 SAINT PRIEST*

☐ ***OPCO***

☐ ***AUTRE***

Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge.
Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge :

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à HP Formation après signature.

HP Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.
En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, HP Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Beligneux, le 26 octobre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.
Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour LIP ITN NUCLEAIRE

Pour HP Formation
Joel PLAY
Directeur

HP FORMATION
EUROPE PARC
Z.A les 2 B – chemin du Derontet
01360 BELIGNEUX
RCS Bourg en Bresse 501 530 380
SAS 150 000 euros